

EMPLOI & FORMATION

La Mission Locale à vos côtés tout l'été

Au côté des jeunes Maisonnais durant la crise sanitaire, la Mission Locale Intercommunale s'est adaptée et a poursuivi l'accompagnement de près de 300 jeunes à distance. Aujourd'hui, elle se mobilise pour vous recevoir durant tout l'été.

Vous cherchez un emploi, une formation ou encore un contrat d'apprentissage ? N'attendez pas la rentrée pour débiter vos démarches ! Les conseillers de la Mission Locale sont à votre disposition durant tout l'été afin de vous accompagner dans votre projet et vous aider à le préciser. Des conseils pour la rédaction de vos CV et lettres de motivation jusqu'à l'entretien d'embauche, ils vous feront saisir les opportunités d'emploi ou d'alternance.

Pour rappel, la Mission Locale accueille et accompagne tout jeune de 16 à 25 ans, sorti du système scolaire, dans son insertion sociale et professionnelle.

Et si je trouvais mon futur métier grâce à la réalité virtuelle ?

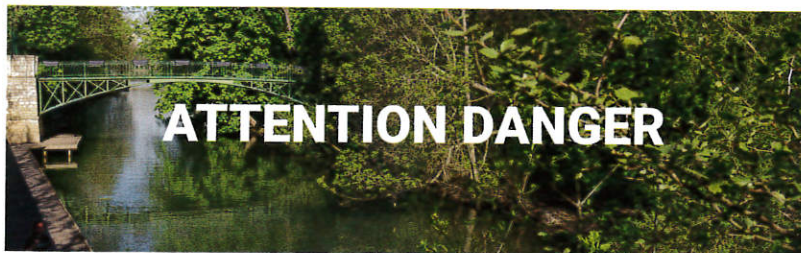
Nouveauté cet été, la Mission Locale vous propose une expérience totalement inédite, en partenariat avec Métiers360 : partir à la découverte de plus de 70 métiers grâce à un casque de réalité virtuelle dans une expérience immersive. De quoi être totalement acteur de son projet professionnel et trouver ainsi sa voie. Si vous souhaitez tenter l'expérience, n'hésitez pas à prendre rendez-vous au 01 43 96 20 39.

> 83, rue Victor Hugo - mlma94.org



VIGILANCE

Il est formellement interdit de se baigner dans la Marne



En période de fortes chaleurs, chacun aspire à se rafraîchir par une baignade. Il faut savoir que cette pratique est formellement interdite dans la Marne, en application de l'arrêté préfectoral du 31 juillet 1970 en dehors des plans d'eau réservés et autorisés à cet effet, et ce, pour des raisons sanitaires et de sécurité.

De réels risques encourus

En effet, chaque été, des accidents mortels sont à déplorer, cette interdiction n'étant malheureusement pas respectée, notamment par des jeunes qui sont trop nombreux à enfreindre les règles de sécurité élémentaire, n'hésitant pas à se baigner ou à sauter depuis les ponts ou passerelles qui traversent la Marne. Pourtant, les risques encourus sont bien réels :

- de noyade : navigation fluviale, courants, manœuvres (écluses et barrages), ou encore la mauvaise visibilité sous l'eau,
- chutes mortelles sur des blocs de béton, de roche etc., la profondeur de la Marne demeurant limitée,
- hydrocution : compte tenu des variations importantes de température liées aux courants et aux changements de débits.

Par ailleurs, la baignade est avant tout interdite car l'eau de la Marne présente des risques de contamination et de transmission de maladies.

Des accidents mortels

Jeudi 25 juin, un jeune Parisien de 17 ans, s'est noyé dans la Marne à Maisons-Alfort. Malgré l'intervention des secours, il n'a pas pu être réanimé et il est décédé sur place en présence du groupe d'amis qui l'accompagnait. Tout l'après-midi pourtant, la Police nationale et la Police municipale sont intervenues à plusieurs reprises auprès de groupes de jeunes présents sur les Bords de Marne et notamment la Passerelle de Charentonneau pour les enjoindre d'arrêter et leur rappeler les risques encourus. Cette mort tragique, qui fait suite à d'autres décès de jeunes dans la Marne l'an dernier et cette année, nous rappelle combien le respect des règles et des interdictions, quelle que soit la situation, est la seule attitude à avoir pour faire face aux dangers existants. **L'interdiction de se baigner dans la Marne n'est pas faite pour entraver nos libertés, elle est faite pour nous protéger.**